



Déclaration liminaire – CSA-SD du 30 janvier 2024 pour l'UNSA Éducation

Madame la Directrice académique,

Tout d'abord, les représentantes et représentants de l'UNSA Education souhaitent adresser leurs meilleurs vœux à chacune et chacun présent.e.s dans cette salle, et au-delà, à celles et ceux que nous représentons, à tous les personnels de l'Education. Nous souhaitons à toutes et tous que cette prochaine année soit pleine de satisfactions personnelles et de bonheurs familiaux.

Cependant, nous n'osons pas adresser des vœux professionnels tellement la situation et l'avenir de l'Education nationale nous paraissent menacés. Nous commençons cette année dans une incompréhension totale. Comment comprendre en effet que ceux qui, maintenant, la dirigent, en ignorent tout et la méprisent? Comment rester confiants quand on change 2 fois de ministre en moins d'un an ?!

Ce sont bien les conséquences de ce turn-over ministériel, découlant lui-même d'une stratégie de remaniement, qui abîment notre Ecole. Un remaniement qui ne parvient pas à masquer, par la recherche de remèdes miracles au doux parfum passéiste, l'absence de véritables politiques ambitieuses pour l'Ecole, dont un renforcement des moyens à tous les étages.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

Second degré

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base de la création de + 574 ETP au lieu des 484 suppressions initialement prévues sur tout le territoire mais se déclinent dans notre académie en une suppression de 73 postes et en Sarthe de 10 postes !

Les créations de postes annoncées par le ministre lors du CSMAEN du 21/12/2023 ne seront pas en nombre suffisant pour permettre la création des classes de niveaux, auxquelles nous sommes par ailleurs opposés car, comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l'éducation, c'est au contraire l'hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

En tout état de cause, la répartition des DGH dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques ou pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Les réponses apportées aux défis éducatifs, à l'attractivité des métiers et aux besoins de formation ne sont pas celles attendues par la profession. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les choix unilatéraux du ministère se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif notamment au regard des résultats des enseignements qui auraient dû être tirés des dernières études PISA.

Le seul élément positif des mesures concerne la création de moyens dédiés à la lutte contre le harcèlement.

Enfin, la désaffectation des concours mais également le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception. Et ce n'est pas le Pacte qui nous fera dire le contraire !

En définitive, même si cette carte scolaire se traduit par l'augmentation de moyens au niveau national, la suppression de 10 postes dans le département dans le 2D et les contraintes d'utilisation des moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins réels du système éducatif sur notre territoire.

Comment va-t-on réussir à conjuguer la mise en place des groupes de niveaux en 6^e et 5^e pour le Français et les Maths, l'augmentation des heures en Français, Math et H/G en LP, le SNU en seconde. Nous voyons déjà poindre le spectre de l'insuffisance d'enseignants.

Pour l'UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable, qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont insuffisants.

Personnels administratifs

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse.

Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves. De plus, l'utilisation d'outils informatiques inadaptés et inaboutis dans les Services et les EPLE fragilisent encore plus des conditions de travail loin d'être idéales.

Nous nous inquiétons par ailleurs du fait que des moyens soient dévolus au nouveau dispositif PAS alors que ce dispositif n'a pas d'existence légale, puisque l'article qui en prévoyait la création dans le cadre de la loi d finances 2024 a été censuré par le Conseil constitutionnel.

Personnels sociaux et de santé

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Tous les personnels de la Grande Maison la portent à bout de bras, et c'est ce qui fait qu'elle tient encore debout, mais jusqu'à quand Madame la Directrice académique ?

Nous vous remercions pour votre écoute.